

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_06_30

Séance du 18 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-cinq le 18 juin à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 11 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absent excusé : Camille BEAUDET → procuration à Viviane VAUDRAY
Bruno HOURY

Absent : Mikaël BABOLAT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA.

OBJET :
CHOIX DE LA CANDIDATURE POUR LA REPRISE DE L'EXPLOITATION DE L'AUBERGE DE LHUIS

Monsieur le Maire :

- Rappelle la situation actuelle de vacance du café-restaurant de Lhuis dont les murs sont propriété de la Commune
- Rappelle les dossiers de candidature spontanée pour l'exploitation de l'établissement
- Indique qu'avant redémarrage de l'activité, des travaux de réhabilitation et d'isolation des locaux seront réalisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après étude des dossiers et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la candidature de Messieurs CHARVET Didier et CHARVET Maël, pour l'exploitation de l'établissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux de réhabilitation et d'isolation des locaux.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir et signer tous documents contractuels afférents à l'établissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

